



DECISION

Décision N° CM/2024/ 150

Convention de mise à disposition d'une salle municipale avec l'Association « Comité International du Bien être »

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal en séance du 7 avril 2022 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu des articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande reçue de l'Association « Comité international du Bien être » afin d'obtenir la mise à disposition de l'Espace St Pierre,

Considérant la mise à disposition de l'Espace St Pierre afin que l'association « Comité international du Bien être » puisse y tenir le salon du Bien être et du bio, les 18 et 19 mai 2024,

DECIDONS :

Article 1 : Procéder à la mise en place d'une convention de mise à disposition d'une salle municipale avec l'association « Comité international du Bien être », représentée par Madame Bernadette NGUYEN en tant que Présidente de l'association dont le siège social, se situe 6 rue Rougemaille – 60300 SENLIS.

Article 2 : La présente convention est établie pour une période de sept jours à compter du mardi 14 mai 2024, 9h au mardi 21 mai 2024, 9h.

Article 3 : il sera procédé au paiement, par l'association « Comité international du Bien être », d'une redevance de 1142€ selon les modalités de l'article 5 de la convention, et d'une vente au déballage, selon les modalités de l'article 6 de la convention.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télécours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Senlis,
- L'intéressé

Fait à Senlis, le

14 MAI 2024



Marie Christine ROBERT
1ère Adjointe déléguée
Aux Affaires Culturelles

Cette décision a été,

Reçue en Ss-Préfecture le :

21 MAI 2024

Notifiée le :

22 MAI 2024